

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 34625

Numéro SIREN : 920 367 091

Nom ou dénomination : 1D PRODUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2024 sous le numéro de dépôt 59795

**1D PRODUCTION**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 2 rue d'Hautpoul**  
**75019 PARIS**  
**920 367 091 RCS PARIS**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS**  
**DE L'ASSOCIE UNIQUE NON PRESIDENT**  
**DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février, à dix-neuf heures, au siège social sis 2 rue Hautpoul 75019 PARIS,

Monsieur Félix DHJAN, demeurant 2 rue d'Hautpoul 75019 PARIS  
Associé unique de la Société 1D PRODUCTION

Propriétaire de la totalité des 1 000 actions de un (1) euro de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société 1D PRODUCTION,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente non associée,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivante :

- Démission de la Présidente de la Société ;
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIÈRE DECISION – DEMISSION DE LA PRESIDENTE DE LA SOCIETE**

L'associé unique, après avoir pris connaissance de la démission de Madame Delya CAPOZZOLI de ses fonctions de Présidente, à compter du 19 février 2024, prend acte de cette démission.

Elle donne quitus entier et définitif à la Présidente de sa gestion à ses fonctions.

**DEUXIEME DECISION - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN  
REMPLACEMENT DE LA PRESIDENTE DEMISSIONNAIRE**

L'associé unique nomme :

- Monsieur Félix DHJAN, né le 10 novembre 1991 à PARIS, demeurant 2 rue d'Hautpoul 75019 PARIS, en qualité de Président en remplacement de Madame Delya CAPOZZOLI,

Cette nomination, qui prend effet le 19 février 2024, est effectuée pour une durée indéterminée.

Monsieur Félix DHJAN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Il a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

**TROISIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE  
D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique

Monsieur Félix DHJAN

